

**Buvettes du Marché  
Champlain.**

57078

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 1957

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept Juin 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 13 Juin 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castel nau, Couzinet, Gausseil, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau Domecq, Bourdeille, Narreau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Dufour Papeau, Guichaoua.

Représentés : M. Etcheber par M. Brusset  
M. Barrière par M. Seugnet  
M. Rochederoux par M. Narreau  
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil P. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 6 Mai 1957 le Conseil Municipal a donné mandat à M. le Maire pour faire procéder à un appel d'offre en vue de l'attribution d'un banc au marché de gros pour la vente de café au lait, chocolat, bière, casse-croûte, et.

Une seule proposition, celle de Madame LE FLAÏCH qui offre de verser annuellement une redevance de 121.200 Frs.

M. SEUGNET donne lecture du projet de convention ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu sa délibération du 6 Mai 1957  
Vu l'appel d'offres auquel il a été procédé  
Vu l'avis de la Commission des Finances

APPROUVE

- le projet de convention en vue de l'exploitation de la buvette du marché Champlain.

.../...

DECIDE :

- de confier son exploitation à Mme LE FLAUCH moyennant le versement d'une redevance annuelle de 121.200 Frs.
- que la convention prendra effet le 1er Juillet 1957.

Approuvé à l'unanimité.

M. CASTELNAU demande qu'il soit procédé à l'établissement d'un état des lieux avant la remise des locaux à Mme LE FLAUCH.



Pour le Député-Maire,  
l'Adjoint-Délégué :

*[Handwritten signature]*



VU

ROCHEFORT-sur-MER, le ...

NOV. 1957

Le Sous-Préfet,

*[Handwritten signature]*